

POUR NOUS ÉCRIRE

|| PAR LA POSTE 11, rue Régale - 30000 Nîmes

|| PAR FAX 04 66 58 77 79

|| PAR INTERNET courrier@gazettedenimes.fr

Nous ne sommes pas là pour qu'on nous fasse plaisir !

Nous sommes ravis de voir que l'élu à la Voirie présente, dans l'article *La moitié des rues de Nîmes est en mauvais état* (la Gazette n° 889 du 16 au 22 juin 2016), un condensé et une cartographie de l'audit voirie. Nous ne pouvons que regretter - comme M. Richard Flandin s'était engagé à le faire - que cet audit n'ait pas été présenté par quartier aux comités qui le réclament depuis très longtemps.

Lors du bilan des conseils de quartier le 4 avril 2016, le vice-président du collège des comités de quartier des Costières, M. Jean-Marc Allongue, avait posé la question au maire M. Jean-Paul Fournier quant à cet engagement. La réponse avait été au moins très claire, le contenu de cet audit ne serait pas présenté et les conclusions ne nous seraient pas communiquées. En expliquant que cet audit resterait "interne aux services voiries", au grand étonnement des présidents de comité de quartier et de certains élus chargés des quartiers.

Dans l'interview de Richard Flandin, nous sommes très étonnés du passage



LA GAZETTE N°890
DU JEUDI 23 JUIN 2016

concernant les comités de quartier : *"Parce que je voulais mettre fin à du goudronnage pour faire plaisir à tel ou tel comité. Fini le coup par coup, il faut avoir une vue d'ensemble et refaire en priorité les rues abîmées."*

Audit

Si nous demandons des travaux relatifs à la voirie qui sont imputés sur le budget attribué aux conseils de quartier, c'est que les besoins sont importants et urgents. De plus, si ces dépenses sont prises sur les conseils de quartier, elles ne le sont pas sur le

budget du service voirie. On ne peut pas reprocher aux comités de quartier de demander "trop de voirie" et en même temps ne pas les informer des priorités et des travaux qui seront programmés. Une présentation détaillée de cet audit nous permettrait de pouvoir nous projeter sur l'avenir en nous permettant de nous concentrer sur les travaux de proximité.

Priorités

Nous ne voulons pas demander des travaux sur une rue si ces travaux sont déjà prévus et budgétés par le service de la voirie. D'ailleurs, nous sommes du même avis que Monsieur le Maire, nous voulons attribuer à l'avenir plus de budget sur les espaces verts... et que le service voirie refasse les rues abîmées... Nous réitérons donc notre demande d'une présentation de cet «audit» par quartier, nous ne demandons pas la communication de l'audit technique lequel, nous pouvons le comprendre, nous apporterait peu, mais une synthèse de celui-ci, fixant les priorités relevées.

Les 8 comités de quartier - secteur Costières :
Beausoleil - Route d'Arles, la Camargue,
les Charmilles, Cité des Espagnols,
Bachas Orchidées, Haute-Magaille,
Juin - Capouchiné, les Marronniers
Route Générac, Narvik.

OK pour Occitanie

Oc, oui, yes, si ! voilà enfin un nom pour notre région qui sonne juste comme un retour aux sources, à un peuple, à une culture, une identité, une langue.

L'Occitanie bien plus grande que la région aura au moins un centre, une référence par un nom, pas un acronyme ou un nom aseptisé où personne ne s'y retrouve et, n'en déplaise aux instituts ou consultants de tout poil, il est porteur d'identité et donc rassembleur, vendeur, comme la Bretagne, l'Alsace, le Pays basque, la Corse... Ça me touche, et c'était une opportunité unique, historique qu'il ne fallait pas laisser filer.

Frêche de son temps avait voulu changer de nom en proposant la Septimanie et n'avait pas réussi... Merci à la majorité régionale d'avoir suivi le vœu exprimé par les habitants de la nouvelle région Occitanie.

Alain Lloria - Nîmes

Vous avez voté !
pour votre article préféré paru dans La Gazette n°889 :

1. La moitié des rues de Nîmes est en mauvais état
41,9 %

2. Chloé : sa mémoire a stocké la moindre information
21,6 %

3. Agressée, elle décède 5 mois plus tard
20,3 %

4. Fête de la musique : notre sélection à Nîmes et autour
16,2 %

Merci de ne pas écrire plus long que 15 lignes par courrier !